

LYON EN COLÈRE



UNE RÉPONSE COLLECTIVE

Une action collective est lancée pour tous les habitants de Lyon et Villeurbanne par Maître Edouard Raffin, avocat au Barreau de Lyon.

Les collectifs et habitants de Lyon et Villeurbanne ont donc souhaité se réunir et rejoindre une action collective pour agir. Un premier recours a été lancé en été 2019 avec le collectif "Presqu'île en colère" à l'encontre de la Ville de Lyon.



LE DÉROULEMENT DE L'ACTION

La responsabilité et les services de sécurité et de protection de l'Etat doivent être mis en cause par le biais de la Préfecture du Rhône.

Un recours administratif préalable sera engagé dans un premier temps pour demander à l'Etat de prendre les mesures nécessaires. En cas de rejet des demandes, un recours contentieux sera lancé.



LE PROBLÈME

Vous êtes victime de nuisances anormales et récurrentes et vous constatez une augmentation de l'insécurité dans votre quartier ?

Depuis plus d'un an, un phénomène croissant de rodéos nocturnes et de délinquance routière et sonore, inquiète énormément la population locale située dans les quartiers de Lyon et Villeurbanne.



LES DEMANDES

Les demandes suivantes seront faites à l'Etat via le Préfet du Rhône :

- Exiger que **toute mesure soit prise de nature à satisfaire aux obligations de sécurité et d'enquête** pesant sur ces autorités ;
- **Augmenter et affecter des effectifs de police nationale** supplémentaires dans le Rhône ;
- Obtenir une **compensation financière** pour les préjudices subis.



LE POUVOIR DU COLLECTIF

I can't but we can

L'action collective permet ainsi à l'ensemble des plaignants de se regrouper et d'être représenté par le même avocat, pour **rééquilibrer le rapport de force** lors des négociations et du procès. Les **frais de justice sont ainsi partagés**, tout en permettant à chaque plaignant de conserver sa **liberté d'action** durant le procès.

